

Compte rendu de séance

Séance du 12 Février 2018

L'an 2018 et le 12 Février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de GARNIER Maryse Maire

Présents : Mme GARNIER Maryse, Maire, Mmes : BONVALET Jeanne, BUNCZUK Elodie, CHOTIN Françoise, DAVAILLON Isabelle, GUIGNARD Annick, PAQUET Sandra, ROZÉ Sylvie, MM : CHAPELOT Pascal, D'ANDIGNÉ Constantin, GIRARD Jean-Pierre, GUIGNARD Christian, MARSAIS Jean-Pierre

Absent(s) : M. DROULIN Sylvain

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 13

Date de la convocation : 05/02/2018

Date d'affichage : 19/02/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-préfecture de Loches le :
et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme CHOTIN Françoise

TRAVAUX DE L'ECOLE : MISSIONS DE DIAGNOSTICS AMIANTE ET PLOMB - COORDONNATEUR SECURITE PROTECTION SANTE - ACCESSIBILITE : CHOIX DES PRESTATAIRES. - réf : 2018/011

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'avant de lancer la consultation des entreprises pour le marché des travaux de l'école, des bureaux d'études doivent être missionnés pour établir des diagnostics amiante et plomb. Il est également nécessaire de confier à des entreprises les missions de coordination S.P.S. (Sécurité Protection Santé) et missions techniques/Attestation Accessibilité. Des devis ont donc été demandés auprès d'entreprises spécialisées. SOLIHA a assisté la commune pour l'étude des devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Confie les missions techniques pour les travaux de rénovation, d'isolation et d'adaptation de l'école de façon suivante :
 - * Diagnostic plomb et amiante : DIAGAMTER 37270 Veretz pour un montant de 1035,00 € HT.
 - * Missions techniques/accessibilité : SOCOTEC 37550 Saint-Avertin pour un montant de 1980,00 € HT.
 - * Coordination S.P.S. : BATEC 37370 Villebourg pour un montant de 693,00 € HT.
- Charge Madame le Maire de signer les contrats et de faire exécuter les missions par les entreprises susnommées.
- Dit que les montants seront portés au Budget 2018.

PARTICIPATION DES COMMUNES AU SITS DU LOCHOIS ET REMPLACEMENT DU DELEGUE SUPPLEANT SUITE A DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL. - réf : 2018/012

Comme chaque année le comité du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire du Lochois a déterminé la participation de chaque commune. Pour l'année 2018 elle sera d'un montant de 1,20 € par habitant. Une première perception de 402,00 € sera faite début 2018 et sera renouvelée en octobre 2018.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la démission du conseil municipal de Monsieur Thierry DUBOIS qui était délégué suppléant au S.I.T.S., Il convient de désigner un nouveau suppléant.

Madame Sandra PAQUET se porte candidate.

Le Conseil Municipal après délibération, accepte à l'unanimité cette candidature et déclare Madame Sandra PAQUET déléguée suppléante au S.I.T.S. du Lochois en remplacement de Monsieur Thierry DUBOIS.

Les représentants de la commune étant répartis ainsi :

Délégués titulaires : Mesdames Françoise CHOTIN et Isabelle DAVAILLON

Délégués suppléants : Madame Sandra PAQUET et Monsieur Jean-Pierre MARSAIS.

COTISATION ASSOCIATION COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DE LOCHES. - réf : 2018/013

L'Association du Comice Agricole et rural de l'Arrondissement de Loches adresse sa demande de cotisation pour l'année 2018 pour un montant de 0,20 € par habitant.

Le Conseil Municipal rappelle la difficulté lors du dernier Comice Agricole à Montrésor à mobiliser les bonnes volontés pour participer.

La réussite du Comice dépend en majeure partie de l'implication des bénévoles. Le Conseil Municipal rappelle que l'expérience de 2016 avait été difficile et malgré son succès, souhaitait ne pas se réinvestir lors d'une prochaine édition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Refuse le paiement de la cotisation à l'Association du Comice Agricole de l'Arrondissement de Loches pour cette année et les suivantes.

Questions diverses :

Etude du remplacement de la tondeuse autoportée de la commune :

M. Jean-Pierre MARSAIS a présenté une analyse des différentes offres qu'il a collectées pour le remplacement et le financement d'une nouvelle tondeuse, ainsi que pour la reprise de l'ancienne acquise en 2013. D'autres réflexions sont également en cours quant à la possibilité de louer ce matériel.

Dysfonctionnement récurrent du chauffage et de la VMC de la Maison Médicale :

La commune a sollicité l'assistance de l'A.D.A.C. (Association Départementale d'Aide aux Communes) et de l'A.L.E.C. (Agence Locale de l'Energie et du Climat d'Indre-et-Loire), afin d'établir une procédure de recours contre l'entreprise ayant installé le système de chauffage et la VMC à la maison médicale, suite aux dysfonctionnements réguliers depuis 5 ans.

SDIS : courrier de reconnaissances opérationnelles 2017 des points d'eau incendie :

Le bilan laisse apparaître que la majeure partie des points d'eau ont un débit insuffisant par rapport à la norme du nouveau règlement départemental de lutte contre l'incendie. Cet état de fait est identique sur presque toutes les communes du territoire. Il est impossible d'augmenter les débits compte tenu des réseaux et des châteaux d'eau existants. Les Maires des communes de l'ancien Canton de Montrésor se sont associés et portent au conseil intercommunautaire leur volonté de bloquer la participation financière des communes au SDIS. En effet l'avis du SDIS est demandé dans l'instruction des dossiers d'urbanisme par la DDT de Tours qui par conséquent, refuse la presque totalité des demandes de permis de construire (nouvelle construction ou agrandissement), ce qui empêche tout développement des communes concernées.

Adhésion FREDON :

La C.C.L.S.T. (Communauté de Communes de Loches Sud Touraine) adhère à la FREDON il n'est donc plus nécessaire aux communes d'y adhérer. La première action a pour objectif de participer à la lutte collective contre les rongeurs aquatiques nuisibles afin de préserver les berges des cours d'eau, d'éviter la dispersion des espèces envahissantes (jussie) mais aussi de limiter les impacts sur la santé humaine et animale (leptospirose). La seconde action est la mise en place d'une aide financière pour la destruction des nids des frelons asiatiques d'un montant de 80 € par nid.

Déploiement du Très Haut Débit (T.H.D.) :

Piloté par le Département, le déploiement du T.H.D. est délégué à TDF/VAL DE LOIRE FIBRE. D'après le calendrier prévisionnel des travaux, la commune sera raccordée à compter de 2021.

Demande E.C.G.V. :

L'Association de Gymnastique Volontaire a demandé à récupérer l'une des armoires métalliques vides depuis le rangement des archives de la salle associative. L'armoire sera transférée dans l'une des loges de la salle des fêtes pour le rangement du matériel de l'association.

Vigilance citoyenne :

Des panneaux ont été posés à chaque entrée de la commune. Pour mener à bien ce programme la commune a besoin de bénévoles acceptants de se porter référents dans le village ou quartier de la commune où ils résident. Ils doivent se faire connaître en Mairie afin de participer à une prochaine réunion de formation qui leur sera réservée.

Installation de range-vélos :

La commune étudie la possibilité d'installer des ranges-vélos sur les parkings de la salle des fêtes et de la Maison Médicale ainsi que sur la place de la Mairie.

Carte scolaire 2018 - 2019 :

Des rencontres entre les enseignants, les représentants des parents d'élèves, les élus et le D.A.S.E.N. (Directeur Académique de l'Éducation Nationale) ont lieu afin de déterminer le devenir et la répartition des classes des écoles des regroupements pédagogiques du secteur de l'ancien canton de Montrésor.

- **Repas des anciens** : Il aura lieu le dimanche 15 avril 2018 à la salle des fêtes de la commune. Les invitations seront envoyées prochainement aux personnes de la commune âgées d'au moins 65 ans. Celles qui n'en auraient pas reçu sont priées de se faire connaître en mairie.

Séance levée à 22h30

En mairie, le 16/02/2018,
Le Maire,
Maryse GARNIER